

FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT PROCEDURE

QUI NOTIFIE L'INCIDENT?	LE PREMIER ARBITRE
SUR QUOI ?	Une faute disqualifiante est toute action antisportive flagrante d'un joueur ou d'un membre du banc d'équipe qui amène à l'établissement d'un rapport .
QUAND ?	Après la rencontre et ce dans le vestiaire des arbitres, effectuer les formalités administratives de fin de rencontre
	Le PREMIER ARBITRE doit : 1. Remplir au verso, le nom du joueur, le N° de licence, entourer l'équipe
	concernée et la nature de la faute avec rapport
	2. Au verso rayer les mentions inutiles (ici FT et FD sans rapport).
	3. Préciser succinctement le motif.
	4. Faire signer les capitaines en titre de chacune des équipes.
	5. Faire signer l'aide arbitre.
	6. Signer lui-même.
	Si refus signature de l'un des capitaines : ⇒ le noter sur la feuille.
	Le RAPPORT (utiliser l'imprimé prévu à cet effet)
	Un rapport détaillé (arbitres, OTM, responsable de salle, les capitaines en titre, entraîneurs de chacun des équipes mises en cause) doit être adressé (par courriel discipline.basketfauteuil@gmail.com, puis par voie postale) à : Nelly Blot, Présidente de la Commission de discipline, au plus tard dans les 48 heures suivant la fin de la rencontre. 2 Rue du Petit Essart – 21910 Saulon la Chapelle – tél. 06.73.43.04.39